

Parents,
Personnels
de l'Education
Mobilisons-nous !

Nous demandons
l'abandon de la loi
Blanquer
« L'école de la
confiance »

**Parents, Personnels
de l'Education :
l'Ecole public et
laïque est en danger !**

**Un seul objectif pour
notre gouvernement :
faire des économies**

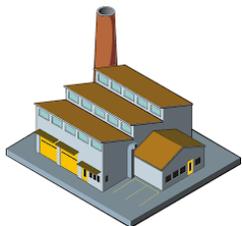


91@se-unsa.org

Comprendre
« L'école de la
Confiance »...

**Projet de loi adopté par l'Assemblée
nationale le 19 février 2019 et enregistré
au Sénat après engagement de la
procédure accélérée.**

**Que change-t-elle pour
vous et votre enfant ?**



Les Etablissements Publics des Savoirs Fondamentaux. Des écoles usines ?

Des « écoles du socle » regrouperont **un Collège et plusieurs écoles** sans consultation des enseignants ni des parents. Ce dispositif programme la disparition des directeurs d'écoles, remplacés par un adjoint (au collège de secteur) en charge de plusieurs écoles.

Parents, vous ne pourrez plus rencontrer facilement le directeur et ces derniers ne pourront plus vous appeler pour les urgences ni gérer les entrées et les sorties pour les rendez-vous médicaux...



Suppression de la carte scolaire ?

Ce projet de loi fait disparaître du Code de l'Éducation l'obligation pour l'État d'accueillir les enfants « au plus près de leur domicile ».

Parents, vos enfants ne seront plus systématiquement scolarisés dans l'école de quartier mais dans l'établissement où il y a de la place, sans recours possible.



Financement des écoles privées au détriment du service public

Le projet de loi propose d'avancer l'âge de l'instruction obligatoire à 3 ans. L'état devra donc dorénavant financer les maternelles privées.

Parents, vos impôts financeront également ces écoles privées, au détriment de l'école publique.



La formation des enseignants ?

Aujourd'hui, les enseignants sont recrutés à BAC +5 et titulaires d'un concours. Le projet de loi crée un dispositif de recrutement d'étudiants dès la 2^{ème} année de Licence (soit BAC +2). Des missions d'enseignement en responsabilité de classe leur seront confiées.

De plus en plus de contractuels non formés (actuellement autour de 160 dans le 91) sont recrutés parce qu'il n'y a plus assez d'enseignants.

Parents, demain la formation des enseignants sera au rabais, voire inexistante.



Des effectifs plus importants

Les effectifs des classes, dans certaines écoles, augmentent considérablement. Le projet de loi vise à supprimer encore 2650 postes alors que le nombre d'élèves continue d'augmenter.

L'inclusion des élèves en situation de handicap est mise à mal par des moyens (humains et financiers) insuffisants, voire parfois inexistants.

Si la mise en place de petits effectifs (CP et CE1 dédoublés en éducation prioritaire) est une bonne chose, on « déshabille Pierre pour habiller Paul ». Les effectifs augmentent dans les autres classes. Les moyens de remplacement s'amenuisent.

Parents, vos enfants seront accueillis dans des classes encore plus surchargées, et les conditions d'apprentissage vont devenir de plus en plus difficiles.



Des interlocuteurs multiples

Au-delà du Directeur (qui risque de disparaître) et du responsable périscolaire, au minimum un nouvel interlocuteur pour les parents : Le(la) principal(e) du collège !